

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGTIÈME SESSION

Documents officiels

**DEUXIÈME COMMISSION, 986^e
SÉANCE**

Mardi 16 novembre 1965,
à 15 h 15



NEW YORK

SOMMAIRE

Point 39 de l'ordre du jour:

Création d'un fonds d'équipement des Nations Unies: rapport du Comité pour un fonds d'équipement des Nations Unies (*suite*). . . 195

Président: M. Pierre FORTHOMME
(Belgique).

POINT 39 DE L'ORDRE DU JOUR

Création d'un fonds d'équipement des Nations Unies: rapport du Comité pour un fonds d'équipement des Nations Unies (*suite*) [A/5748, A/5997; A/C.2/L.796/Rev.2 et Corr.1 et Add.1 et 2]

1. M. ATTOUNGBRE (Côte-d'Ivoire) dit que sa délégation a approuvé la fusion du Fonds spécial et du Programme élargi d'assistance technique en tant que premier pas vers des activités d'investissement. Elle envisage donc favorablement la création d'un fonds d'équipement et votera pour le projet de résolution dont la Commission est saisie (A/C.2/L.796/Rev.2 et Corr.1 et Add.1 et 2) en espérant que ce fonds verra prochainement le jour. Comme de nombreux pays ont déjà procédé à l'inventaire de leurs ressources et établi des programmes de développement précis, ils doivent maintenant s'attaquer au financement proprement dit et un fonds d'équipement représente pour eux une nécessité vitale.

2. M. ILONIEMI (Finlande) dit que le projet de résolution est lié de plusieurs manières à la décision prise par la Commission de fusionner les deux programmes volontaires de coopération technique. A la dix-huitième session de l'Assemblée générale, la délégation finlandaise avait déjà déclaré que le regroupement, en un organe unique des Nations Unies, des différents stades de l'assistance au développement, depuis les services consultatifs jusqu'aux activités d'investissement, était une idée extrêmement séduisante. L'élargissement de la portée des activités du Programme des Nations Unies pour le développement répondrait à ce besoin et la délégation finlandaise appuierait donc une telle initiative. En se joignant aux auteurs de la recommandation A.IV.8 de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement concernant la transformation progressive du Fonds spécial^{1/}, elle s'était, en fait, déjà prononcée en faveur d'une telle transformation des activités du Programme des Nations Unies pour le développement.

^{1/} Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, vol. 1: Acte final et rapport (publication des Nations Unies, numéro de vente: 64.II.B.11), p. 54.

3. Cependant, la délégation finlandaise ne pense pas que l'on parvienne à des résultats fructueux en exigeant la création d'un fonds d'équipement des Nations Unies tel qu'il est envisagé dans le projet de résolution. La récente Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions au Programme élargi et au Fonds spécial a montré en effet que des programmes fondés sur un soutien bénévole dégagé de tout contexte politique ne peuvent être élargis et améliorés que dans la mesure où ils obtiennent la confiance et l'appui des principaux pays contributeurs. La création d'un nouvel organe provoquerait un éparpillement des faibles ressources disponibles et n'améliorerait en rien la situation. C'est dans la voie d'un élargissement du mandat du nouveau Programme qu'il faut s'orienter.

4. C'est pourquoi la délégation finlandaise, tout en jugeant acceptables certaines parties du projet de résolution, n'est pas en mesure de l'appuyer dans son ensemble.

5. M. MURGESCU (Roumanie) s'associe aux considérations formulées à la séance précédente par le représentant de la Yougoslavie. La création d'un fonds d'équipement, tout en élargissant le champ de l'assistance fournie par les Nations Unies, correspondrait aux besoins réels des pays en voie de développement, surtout en ce qui concerne l'industrialisation, qui est essentielle pour assurer le développement harmonieux d'un pays et lui permettre d'adapter son agriculture aux méthodes modernes, de participer de façon plus active et plus diversifiée au commerce mondial et de parvenir ainsi à l'indépendance économique. La délégation roumaine, qui est en faveur de toute mesure propre à intensifier l'aide apportée par les Nations Unies dans ce domaine, votera pour le projet de résolution.

6. M. TIGOUÉ (Togo) dit que sa délégation a pris note avec intérêt des arguments formulés par les pays industriels lors du débat relatif au point 51 de l'ordre du jour concernant la fusion du Fonds spécial et du Programme élargi. Ces pays ont fait valoir qu'il ne servirait à rien de créer un nouvel organisme qui utiliserait les mêmes critères que les institutions internationales de financement actuelles. Il suffirait de renforcer les organismes existants. Mais ce raisonnement n'est pas fondé car, même si l'Association internationale de développement s'efforce actuellement d'assouplir les conditions de l'assistance qu'elle fournit et de mieux tenir compte des besoins des pays en voie de développement en accordant des prêts à faible intérêt comportant des périodes d'amortissement de longue durée, il ne s'agit encore que d'une évolution timide et les critères observés restent inchangés. La nécessité de créer un fonds d'équipe-

ment des Nations Unies n'en demeure pas moins évidente et, pour cette raison, la délégation togolaise votera pour le projet de résolution.

7. M. MAKEEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que, en présentant le projet de résolution, le représentant de la Yougoslavie a rappelé fort à propos que divers organes des Nations Unies avaient déjà adopté 14 résolutions sur cette question et que l'Assemblée générale était à la veille d'en adopter une quinzième. La délégation soviétique est d'ailleurs loin d'être satisfaite par le projet à l'étude, dont l'adoption, à son avis, ne résoudra pas le problème de la création d'un fonds d'équipement.

8. Les raisons de cet état de choses sont bien connues et les représentants des pays en voie de développement les ont longuement exposées. Les pays développés qui s'opposent à la création d'un fonds d'équipement font valoir qu'il existe déjà diverses institutions internationales de financement. C'est exact, mais il ne faut pas oublier que ces institutions, qu'il s'agisse de la Banque internationale, de l'Association internationale de développement ou de la Société financière internationale, sont régies par des critères inacceptables. Elles visent avant tout à favoriser les intérêts des capitaux privés qui cherchent à s'investir là où les possibilités de profit sont les plus grandes. Comme on l'a fait observer au Conseil économique et social et au Comité du développement industriel, ces institutions financières ne tiennent pas à accorder une assistance qui soit utilisée pour l'industrialisation, et notamment dans le secteur public. Comme l'a fort bien dit le représentant du Pakistan, les capitaux fournis sont assortis d'intérêts élevés et les pays en voie de développement doivent en fait acheter leur assistance.

9. C'est pour ces différentes raisons que les pays en voie de développement et les pays socialistes préconisent depuis longtemps la création d'un fonds d'équipement des Nations Unies qui consentirait des prêts à très faible intérêt ainsi que des dons, principalement à des fins d'industrialisation dans les pays en voie de développement. Ce fonds garderait son indépendance vis-à-vis de la Banque internationale et des autres institutions de financement. Il serait d'ailleurs régi par des critères entièrement différents. C'est dans cet esprit que la délégation soviétique et d'autres délégations se sont déjà prononcées à la session en cours pour l'application de mesures concrètes de nature à permettre la fusion du Programme élargi et du Fonds spécial en un fonds d'équipement des Nations Unies qui conserverait les caractéristiques propres aux deux programmes mais dont la portée serait élargie aux activités d'investissement proprement dites. Ce fonds pourrait être alimenté par des contributions volontaires et par des dépôts effectués en monnaie nationale par les différents pays. Toutes les conditions nécessaires sont réunies et le fondement juridique est acquis. Quant aux ressources, elles ne manquent pas puisque le Fonds spécial à lui seul dispose de 300 millions de dollars de ressources inutilisées. Or, la Banque interaméricaine de développement a commencé ses opérations avec 150 millions de dollars.

10. Les résolutions 1215 (XII), 1219 (XII) et 1240 (XIII) de l'Assemblée générale, qui prévoient la

transformation du Fonds spécial en un fonds d'équipement, sont parfaitement claires et la délégation soviétique ne comprend pas que certaines délégations qui s'étaient pourtant prononcées pour leur adoption aient changé d'avis par la suite. La position de la délégation soviétique, en revanche, n'a jamais varié.

11. La délégation soviétique estime que le projet de résolution n'est pas rédigé avec une fermeté suffisante et laisse subsister des doutes quant à la création éventuelle d'un fonds d'équipement. Le paragraphe 3 du dispositif notamment ne mentionne que l'une des recommandations adoptées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et cette recommandation n'est pas la meilleure. Afin de préciser la tâche du Conseil d'administration, il conviendrait de remplacer le paragraphe 3 du dispositif par le texte suivant:

"Prie instamment le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement d'examiner, lors de sa deuxième session, en 1966, les moyens d'appliquer efficacement les dispositions de la section III de sa résolution 1219 (XII), en date du 14 décembre 1957, de la partie C de sa résolution 1240 (XIII), en date du 14 octobre 1958, et les dispositions de sa résolution 1936 (XVIII) du 11 décembre 1963, ainsi que les recommandations A.IV.7 et A.IV.8 de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement concernant la question de la création du fonds d'équipement, y compris la possibilité d'assurer, par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement, la mise en route des activités d'investissement en affectant à cette fin une partie des contributions versées au Programme par les pays participants".

12. Ce texte est d'ailleurs pratiquement identique à l'un des amendements présenté par l'URSS et d'autres pays socialistes à propos du point 51 de l'ordre du jour (A/C.2/L.800/Rev.1). Ainsi, lorsqu'il examinera la question de la création d'un fonds d'équipement, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement devrait tenir compte non seulement des recommandations de la Conférence sur le commerce et le développement mais aussi de toutes les résolutions de l'Assemblée générale indiquant les moyens convenus pour l'établissement de ce fonds.

13. De même, il conviendrait de remplacer les alinéas a et b du paragraphe 5 du dispositif par le texte suivant:

"De faire de nouveaux efforts, en tenant compte des résultats des travaux du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, en coopération avec le Secrétaire général et en consultation avec les Etats Membres, pour arriver à un large accord sur les projets de textes législatifs (statuts) du fonds d'équipement des Nations Unies, compte tenu également de la possibilité de mettre en route les opérations d'investissement dans un proche avenir par la transformation graduelle du Programme des Nations Unies pour le développement en affectant à cette fin une partie des fonds mis à la disposition de ce programme par les pays participants, ainsi que d'autres contributions volontaires supplémentaires".

14. M. Makeev espère que les auteurs du projet de résolution examineront avec soin les amendements qu'il vient de proposer.

15. M. BELEOKEN (Cameroun) dit que sa délégation a voté pour la fusion du Fonds spécial et du Programme élargi étant entendu que, pour elle, il s'agissait d'une étape vers la création d'un fonds d'équipement. Comme l'a fait valoir le représentant de la Yougoslavie en présentant le projet de résolution et comme l'ont également souligné plusieurs autres délégations, notamment celles de certains pays développés, la création d'un fonds d'équipement est une nécessité pour les pays en voie de développement, car ce fonds constituerait un complément indispensable à leur effort national de développement économique.

16. M. Beleoken s'étonne que tant de réticences aient été formulées à l'égard d'un projet qui, somme toute, n'est qu'un texte de compromis qui pécherait plutôt par manque de fermeté. Le projet de résolution, en effet, ne va pas assez loin et s'efforce seulement de donner suite à des décisions et recommandations adoptées par une large majorité à l'Assemblée générale et à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Les votes émis à cette occasion sont significatifs et on ne voit pas, dans ces conditions, la nécessité d'engager un débat sur la validité juridique des recommandations et des décisions adoptées. Le représentant de l'URSS a fait des suggestions très pertinentes qui ne manqueraient pas d'améliorer sensiblement le texte du projet de résolution. M. Beleoken estime qu'il serait sage d'en tenir compte.

17. M. DAVIES (Nigéria) dit que sa délégation, en se joignant aux auteurs du projet de résolution, a estimé que la création d'un fonds d'équipement des Nations Unies constituerait une première étape vers la répartition de tous les capitaux d'investissement par l'intermédiaire d'un organisme multilatéral placé sous l'autorité des Nations Unies. Ce faisant, elle envisageait le regroupement éventuel, dans le cadre d'un programme unique, de toute l'assistance financière en matière de préinvestissement et d'investissement. Ce point de vue n'implique aucune critique de l'efficacité des institutions financières existantes et la Nigéria se félicite de l'aide substantielle que lui a accordée récemment la Banque internationale pour l'exécution de son programme national de développement. Il ne s'agit pas de remplacer ces institutions internationales mais bien d'assurer une coordination juste et efficace des ressources disponibles par l'intermédiaire d'un organisme multilatéral des Nations Unies. L'objectif n'est pas non plus, comme semblent le croire certaines délégations, de créer simplement une nouvelle institution qui fonctionnerait exactement comme les précédentes. Il serait vain en effet de créer un fonds si l'on ne dispose pas des ressources nécessaires ou si celles-ci sont éparpillées entre de nombreuses institutions. La délégation de la Nigéria envisage le fonds d'équipement comme jouant un rôle analogue à celui d'une banque centrale par rapport aux banques commerciales de n'importe quel pays. Il y aurait peut-être lieu, à cet égard, d'attendre les résultats des travaux de la Commission des invisibles et du financement lié au commerce que la Conférence sur le commerce et le

développement a chargée d'examiner les moyens de rassembler des capitaux d'équipement.

18. La délégation de la Nigéria appuiera donc le projet de résolution, qui vise à créer un fonds d'équipement qui serait doté de ses propres ressources et accorderait des prêts à des taux d'intérêt beaucoup plus faibles que ceux qui prévalent actuellement. Cet organisme devrait d'ailleurs coopérer avec les institutions financières existantes afin d'assurer une utilisation plus efficace des ressources disponibles. La délégation de la Nigéria appuie ce projet de résolution pour deux raisons principales. En premier lieu, les capitaux d'investissement disponibles sont loin de répondre aux besoins des pays en voie de développement. Comme l'a déclaré le Président de la Banque mondiale, les pays en voie de développement pourraient absorber 3 à 4 milliards de dollars de plus et ces ressources pourraient être plus efficacement et plus justement réparties si le fonds était chargé de les acheminer. En second lieu, dans le cadre des arrangements bilatéraux actuels, certains pays en voie de développement éprouvent de grandes difficultés à faire face aux dépenses locales d'exécution et l'on en a déduit que leur capacité d'absorption était faible. La direction d'un fonds d'équipement pourrait examiner cette question dans le cadre d'une politique globale visant à accélérer la croissance économique des régions en voie de développement.

19. La délégation de la Nigéria comprend cependant la position des pays développés qui s'opposent à la création d'un fonds d'équipement. Il est naturel que les principaux pays contributeurs ne veuillent pas renoncer au contrôle des institutions existantes au profit de ceux qui ne consentent pas les mêmes sacrifices. Cet argument ne devrait pas prévaloir contre la création du fonds, la question pourrait être soulevée lorsque l'on discutera de l'organisation et de la direction du fonds.

20. M. REISCH (Autriche) dit que sa délégation a toujours été favorable à l'extension des activités du Fonds spécial au domaine de l'investissement et c'est dans cet esprit qu'elle a appuyé la recommandation A.IV.8 de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui prévoyait d'élargir les critères du Fonds spécial de façon à permettre d'assurer efficacement la transition entre le préinvestissement et l'investissement. La délégation autrichienne est convaincue de la sagesse de cette procédure et c'est pour cette raison qu'elle s'est abstenue sur la recommandation A.IV.7 qui prévoyait la création d'un fonds d'équipement distinct. Elle partage les inquiétudes exprimées par le représentant des Pays-Bas à l'égard du projet de résolution qui, en s'efforçant de combiner les dispositions des deux recommandations, risque de réduire l'efficacité des résultats obtenus dans la pratique. La délégation autrichienne aurait préféré que la distinction fût maintenue et s'abstiendra en conséquence.

21. M. ROOSEVELT (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'il a écouté avec beaucoup d'attention l'excellent exposé du représentant de la Yougoslavie ainsi que les observations formulées par d'autres délégations, notamment par celle de la Nigéria. La position des Etats-Unis est parfaitement claire. Pour créer un fonds d'équipement, il est indispensable que certaines

conditions soient remplies. Or, rien n'indique jusqu'ici qu'elles le soient; qui plus est, comme l'a fait observer le représentant des Pays-Bas, le projet de résolution laisse subsister des incertitudes quant au choix proposé entre deux procédures incompatibles en vue de créer ce fonds.

22. Le Directeur général du Fonds spécial a souligné à maintes reprises la nécessité d'augmenter les ressources disponibles dans le domaine du préinvestissement et, comme le vote des membres de la Commission sur la fusion du Fonds spécial et du Programme élargi l'a clairement indiqué, la plupart des délégations partagent son avis. Pourtant, certains proposent maintenant de détourner des ressources vers d'autres domaines. Les activités d'investissement, si nécessaires qu'elles soient, ne doivent pas se faire aux dépens du programme de préinvestissement qui en est l'élément précurseur et la condition essentielle.

23. En outre, il existe déjà des institutions internationales de financement et, si elles présentaient certains défauts et certaines insuffisances, des mesures concrètes n'en ont pas moins été prises pour y remédier. C'est ainsi que l'Association internationale de développement consent aujourd'hui des prêts à très faible taux d'intérêt et comportant de très longues périodes de remboursement. On ne saurait donc prétendre que le taux d'intérêt restreint l'utilisation de capitaux pour le développement. Il convient également de faire observer que les institutions financières procèdent maintenant à des investissements dans le secteur social. C'est le cas de la Banque internationale, qui s'est engagée dans cette voie, notamment dans le domaine de l'enseignement. On ne saurait nier que ces activités font partie d'un véritable programme d'investissement. Les Etats-Unis ont déjà versé d'importantes contributions aux organismes internationaux et régionaux et, sous réserve de l'approbation du Congrès des Etats-Unis, ils envisagent d'augmenter très sensiblement leurs contributions à l'AID ainsi qu'à la Banque interaméricaine de développement.

24. Les institutions internationales régionales ont commencé à s'intéresser au financement du développement économique et social et elles ont modifié leurs méthodes et leurs objectifs en conséquence. Les organes directeurs de ces institutions sont d'ailleurs convenus qu'à mesure que de nouveaux besoins se font sentir ils doivent être satisfaits, et ils le seront, car le succès des opérations en dépend. Dès lors, et bien que les promoteurs de l'idée d'un fonds d'équipement aient parfaitement le droit d'exprimer leurs arguments, on ne voit pas la nécessité de créer un nouvel organisme. Il vaut mieux renforcer l'efficacité des organismes existants qui sont parfaitement capables de s'acquitter de ces activités.

25. M. WILMOT (Ghana) dit qu'il est inutile d'examiner à nouveau tous les arguments pour et contre la création d'un fonds d'équipement, puisque l'Assemblée générale a déjà adopté une décision de principe en la matière et que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a recommandé la transformation graduelle du Fonds spécial en un fonds d'équipement.

26. La délégation ghanéenne appuie la création d'un tel fonds car elle est convaincue qu'un volume aussi grand que possible d'assistance doit être acheminé par l'intermédiaire des Nations Unies. Il est exact que certaines institutions internationales exercent des activités d'investissement. Toutefois, ces activités sont insuffisantes et se sont jusqu'à présent révélées rentables pour les seuls pays développés. En outre, il s'agit là d'institutions à but lucratif, avec toutes les limitations que cela implique, et non d'institutions authentiquement internationales. Ainsi, de nombreux pays disposés à investir dans les pays en voie de développement sont écartés de ces organisations.

27. La création d'un fonds d'équipement permettrait de stimuler le courant de capitaux vers les pays du tiers monde et d'atteindre les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement. L'impossibilité de dégager des ressources additionnelles n'est pas un argument convaincant. Les pays développés, qui disposent des deux tiers du revenu mondial alors que leur population représente seulement un tiers de la population mondiale, ont suffisamment de capitaux pour faire face aux besoins des pays en voie de développement. Ils ont été capables, au lendemain de la seconde guerre mondiale, de mener à bien des programmes d'assistance massive destinée aux pays développés eux-mêmes, tels que le plan Marshall. Ce ne sont donc pas les ressources mais la bonne volonté qui fait défaut à l'heure actuelle. Si utile qu'elle soit, l'assistance qu'ils fournissent actuellement aux pays du tiers monde est inférieure à 1 p. 100 de leur revenu national.

28. Le représentant des Etats-Unis a déclaré que les conditions matérielles qu'exige la création d'un fonds d'équipement n'étaient pas encore réunies. M. Wilmot ne partage pas cette opinion et note que le représentant des Etats-Unis a omis d'énumérer ces conditions.

29. On a fait allusion à la nécessité de consacrer davantage de ressources aux activités de préinvestissement. Cela est certain, mais il en est de même en ce qui concerne les activités d'investissement proprement dit. Personne n'a suggéré que l'on investisse aux dépens du préinvestissement mais un volume accru de ces deux formes d'assistance doit être acheminé par l'intermédiaire des Nations Unies. Il serait peut-être utile de prévoir des contributions distinctes au fonds d'équipement des Nations Unies lors des conférences pour les annonces de contributions.

30. En conclusion, M. Wilmot annonce que la délégation ghanéenne votera pour le projet de résolution et souhaite se joindre à ses auteurs.

31. M. FRANZI (Italie) dit que l'Assemblée générale s'occupe depuis 1953 de la création d'un organisme auquel seraient confiées les activités d'investissement des Nations Unies dans les pays en voie de développement. Avant de rejeter l'idée que les Nations Unies peuvent exercer des activités d'investissement proprement dit ou de voter hâtivement sur un projet de résolution qui n'est pas de nature à recueillir l'unanimité des suffrages, il est nécessaire d'examiner en toute sérénité les résultats de ces 12 années de discussions.

32. Cet examen conduit la délégation italienne à envisager la situation avec optimisme. Bien entendu, elle reconnaît que les objectifs visés en matière d'assistance financière aux pays en voie de développement n'ont pas été atteints et que les termes de l'échange de ces pays ont continué à se détériorer. Il n'en est pas moins vrai que le projet de constituer un fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique (SUNFED) est à l'origine de la création du Fonds spécial, que les débats qui se sont déroulés à l'ONU sur les problèmes de l'assistance financière ont conduit à la création de l'AID, de la SFI et des banques régionales de développement, et ont abouti à la décision d'augmenter le capital de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et de l'AID. La Banque asiatique de développement, pour ne mentionner que la plus récente d'entre elles, constitue un instrument moderne et dynamique d'assistance économique qui jouit de la confiance de l'ONU, des pays en voie de développement et de plusieurs pays industrialisés. Le Gouvernement italien a décidé pour sa part de participer à la constitution de son capital jusqu'à concurrence de 10 millions de dollars.

33. Plusieurs centaines de millions de dollars ont ainsi été mis, à des conditions toujours plus avantageuses, à la disposition des pays en voie de développement par l'intermédiaire de l'ONU et des organismes qui lui sont reliés. Bien entendu, l'assistance financière fournie directement par les Nations Unies doit être accrue. L'Organisation doit encourager l'accroissement du courant des capitaux vers les pays en voie de développement et devenir le plus rapidement possible, avec le consentement et la participation de tous les pays développés, un centre de distribution de capitaux aux conditions les plus avantageuses. Toutefois, la situation ne paraît pas mûre pour la réalisation d'un objectif aussi ambitieux que la création d'un fonds d'équipement et il faut veiller à ce que les Nations Unies, en évitant toute décision hâtive, poursuivent leur action de persuasion, lente mais efficace, qui est en cours depuis de nombreuses années.

34. Le projet de résolution ne semble pas répondre aux véritables intérêts des pays en voie de développement. Ainsi que le représentant des Pays-Bas l'a fait remarquer, il mêle les recommandations A.IV.7 et A.IV.8 de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui présentent des différences considérables quant aux moyens nécessaires pour les appliquer. La délégation italienne, qui s'est abstenue lors du vote sur la recommandation A.IV.7, rencontre aujourd'hui les mêmes difficultés en ce qui concerne le projet de résolution. De l'avis de la délégation italienne, les auteurs du projet de résolution devraient rédiger, sur la base de la seule recommandation A.IV.8, un nouveau texte qui tiendrait compte également de la fusion du Fonds spécial et du Programme élargi. Cette recommandation contient tous les éléments nécessaires pour mettre à l'étude les possibilités d'élargir les activités d'assistance technique et de préinvestissement des Nations Unies de manière à y inclure les activités d'investissement proprement dit. On limiterait ainsi la portée du projet de résolution sans abandonner pour autant l'idée d'un fonds d'équipement. Le Directeur général du Fonds spécial a souligné que le mécanisme

nécessaire à l'élargissement de l'assistance fournie directement par les Nations Unies existait déjà et qu'il pourrait commencer à fonctionner dès qu'il disposerait des fonds nécessaires. La délégation italienne est pour sa part prête à collaborer dès maintenant à la rédaction d'un nouveau projet de résolution.

35. M. Saad KHALIL (République arabe unie) dit que l'opposition des pays développés à la création d'un fonds d'équipement ne devrait pas désespérer les pays du tiers monde. En fait, le combat entrepris par ces derniers depuis 1949 en faveur des activités d'investissement des Nations Unies a permis de remporter d'importants succès, tels que la création du Fonds spécial, de la Banque mondiale et de l'AID, et il a amené à plusieurs reprises les pays développés à modifier leur attitude.

36. La situation actuelle du marché financier mondial plaide éloquentement en faveur de la création d'un fonds d'équipement des Nations Unies. Les conditions des prêts consentis sont telles que le courant des capitaux vers les pays en voie de développement est pratiquement annulé par le service de la dette extérieure. Si l'on y ajoute les frais de transport qui déséquilibrent la balance des paiements de ces pays, le bilan devient négatif.

37. L'argument concernant la prolifération des institutions internationales ne paraît pas convaincant. En effet, la Banque mondiale a elle-même créé l'AID et la SFI. D'autre part, le Président de la Banque a souligné récemment que les ressources de ces organismes étaient insuffisantes pour satisfaire les besoins des pays en voie de développement. Or, il est bien connu que la Banque ne consacre qu'environ 17 p. 100 de ses fonds à l'industrialisation de ces pays. Il n'est donc pas possible de prétendre que la Banque mondiale et ses filiales peuvent s'acquitter de manière satisfaisante des tâches d'investissement, d'autant plus que la Banque n'est pas à même de modifier les conditions actuelles de ses prêts.

38. L'assistance technique des Nations Unies a permis d'obtenir d'excellents résultats mais elle ne peut être poursuivie plus longtemps sans son complément logique, à savoir: les opérations d'investissement proprement dit. En outre, la création d'un fonds d'équipement permettrait de fournir une assistance qui ne serait pas assortie de conditions d'ordre politique, ce qui est souvent le cas des prêts.

39. Pour ces raisons, la délégation de la République arabe unie votera pour le projet de résolution.

40. Mlle MEAGHER (Canada) dit que l'ONU examine depuis près de 15 ans diverses propositions tendant à créer un fonds d'équipement des Nations Unies. L'absence d'un fonds portant précisément ce nom a provoqué quelque mécontentement. La délégation canadienne ne partage pas ce sentiment car elle estime pour sa part que des fonds d'équipement existent déjà dans le cadre de l'ONU et des organismes qui lui sont reliés et qu'il y a des signes encourageants de leur expansion continue. En fait, il n'y a pas de désaccord quant aux objectifs à atteindre — tous souhaitent une augmentation du courant des capitaux vers les pays en voie de développement —, mais seulement sur les moyens à employer pour y parvenir.

41. Certains estiment qu'il est nécessaire de créer une nouvelle institution ou, éventuellement, de transformer le Fonds spécial; d'autres, dont le Canada, soutiennent que les institutions existantes offrent les meilleures garanties de progrès dans le domaine de l'équipement. La position du Gouvernement canadien touchant cette question n'a pas varié. Tant à l'Assemblée générale qu'à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, il a toujours soutenu qu'il serait inopportun de disperser encore davantage les ressources et le personnel dont disposent les programmes d'équipement. Il demeure convaincu que l'objectif fondamental n'est pas de créer une institution internationale de plus mais de diriger un courant croissant de capitaux d'investissement vers les pays en voie de développement. Or, il est douteux qu'un fonds d'équipement des Nations Unies puisse disposer de ressources nouvelles tant soit peu importantes. On ne voit pas clairement ce qu'il pourrait faire dans la pratique qui ne soit déjà accompli par la Banque mondiale et ses filiales. Un tel fonds ferait concurrence à l'AID sans qu'il soit certain qu'il puisse obtenir de meilleurs résultats. La prolifération des institutions internationales pourrait en fait mener à un ralentissement de l'accroissement du courant des capitaux vers les pays du tiers monde. En effet, la note préparée par le Secrétaire général sur la transformation du Fonds spécial en un fonds d'équipement (E/3947) confirme les craintes de la délégation canadienne que les ressources dont dispose le Fonds spécial pour mener à bien ses activités de préinvestissement, qui sont d'une importance vitale pour les pays en voie de développement, ne diminuent à la suite d'une telle opération. Or, c'est parce qu'il espérait une augmentation de ces ressources que le Gouvernement canadien a appuyé la fusion du Fonds spécial et du Programme élargi. Le Canada s'attend que le Fonds spécial accomplisse dans l'avenir des tâches de plus grande portée à mesure qu'il entreprendra des activités nouvelles, telles que les projets pilotes et les projets de démonstration destinés à encourager les investissements dans le secteur industriel.

42. Les filiales de la Banque mondiale et en particulier l'AID continuent d'ajuster leur politique aux besoins changeants des pays en voie de développement. La Banque a mis à la disposition de l'AID pour les années 1963/1964 et 1964/1965 la somme de 125 millions de dollars prélevée sur ses revenus nets. Cette somme vient, bien entendu, s'ajouter aux 758 millions de dollars qui ont été alloués à l'AID jusqu'en juin 1966 pour financer ses crédits à 50 ans qui portent un intérêt minime de 0,75 à 1 p. 100. Il y a également lieu de noter que ces institutions se préparent à l'heure actuelle à dépenser des sommes croissantes en monnaie nationale pour divers projets.

43. D'autre part, la SFI pourra emprunter à la Banque mondiale des sommes quatre fois plus importantes que son propre capital. La proposition tendant à autoriser la SFI à emprunter à la Banque mondiale devrait mettre à sa disposition jusqu'à 400 millions de dollars. Tout indique que la Banque mondiale et l'AID joueront un rôle de plus en plus important dans la réalisation des objectifs de la Décennie. Le Ministre des finances du Canada a appuyé, à la dernière réunion annuelle des Conseils des Gouverneurs de la Banque mondiale

et de ses filiales, la résolution visant à renouveler les ressources de l'AID.

44. Bien entendu, il existe d'autres organisations, reliées ou non à l'ONU, qui investissent activement dans les pays en voie de développement. C'est notamment le cas du Programme alimentaire mondial et des trois banques régionales de développement. La délégation canadienne appuie le projet de résolution dont l'Assemblée générale est actuellement saisie et dont l'objectif est d'augmenter et de rendre permanente l'assistance à l'investissement sous forme d'aide alimentaire. Le Canada a d'autre part fourni et continuera à fournir une assistance importante aux banques régionales.

45. M. DJOUDI (Algérie) souligne que le projet de résolution reprend un certain nombre des dispositions qui ont recueilli une adhésion presque générale dans le cadre du projet de résolution adoptée par la Commission au sujet de la fusion du Programme élargi et du Fonds spécial.

46. Plusieurs des délégations qui sont opposées à la création d'un fonds d'équipement ont évoqué le rôle de l'AID. Certes, l'AID remplit une fonction utile en consentant, à des taux minimums, des prêts à long terme qui peuvent être remboursés en monnaie locale, mais elle ne suffit pas à répondre à tous les besoins et, d'autre part, sa gestion n'est pas conforme aux principes des Nations Unies puisque quatre pays seulement y détiennent plus de 50 p. 100 des voix.

47. C'est donc la nécessité d'étendre les activités des Nations Unies au domaine de l'investissement qui a inspiré les auteurs du projet de résolution. Celui-ci se borne à recommander la poursuite des études visant à la création du fonds, en attendant que soit résolu le problème des ressources additionnelles nécessaires, et M. Djoudi espère donc que la Commission pourra l'adopter.

48. M. CARANICAS (Grèce) fait observer que la question en discussion est à l'étude depuis près de 15 ans et que, malgré l'évolution considérable de la situation internationale résultant de l'accession de nombreux pays à l'indépendance, la Commission se trouve actuellement saisie d'un projet de résolution très semblable aux propositions présentées à l'origine par les pays qu'on appelait alors "sous-développés", propositions qui, jusqu'à une époque très récente, comptaient la Grèce parmi leurs auteurs.

49. Tous les efforts déployés entre-temps n'ont sans doute pas été vains puisqu'ils ont contribué à la création de nouvelles institutions et au renforcement des organismes anciens. La gamme des activités économiques des Nations Unies s'est trouvée complètement renouvelée par la constitution de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en tant qu'organe de l'Assemblée générale, et la Banque internationale a, de son côté, créé de nouveaux organismes destinés à répondre aux vœux des pays en voie de développement: en 1956, la SFI (dont les investissements dans 30 pays s'élevaient à la fin de 1964 à 127 400 000 dollars); en 1960, l'AID, qui consent aux pays en voie de développement des prêts sans intérêt remboursables en 50 ans et avait, à la fin de 1964, accordé des crédits pour le développement de l'in-

industrie s'élevant au total à 111 millions de dollars. Les crédits accordés par la Banque et ses filiales, uniquement aux fins du développement industriel, se sont élevés en 10 ans à 1 milliard 300 millions de dollars. A ces organismes, s'ajoutent des institutions multilatérales: la Banque européenne d'investissement et le Fonds européen de développement, la Banque africaine de développement et, bientôt, la Banque asiatique de développement; il y a enfin la Banque interaméricaine de développement qui a récemment constitué un fonds d'opérations spéciales qui doit lui permettre de consentir des prêts à long terme et à faible intérêt. D'autre part, le Fonds monétaire international a institué un système de financement compensatoire. Sans parler du Programme alimentaire mondial et des crédits accordés dans le cadre d'accords bilatéraux par les Etats-Unis, la France, l'URSS, le Royaume-Uni et la Yougoslavie, divers consortiums se sont créés, comme celui dont les membres se sont engagés à fournir à l'Inde 4 milliards 445 millions de dollars pour les quatre premières années de son troisième plan de développement.

50. Cependant, pour impressionnants que soient les résultats obtenus, ils demeurent encore insuffisants, comme l'a souligné récemment le Président de la Banque mondiale, qui a précisé que les pays en voie de développement pourraient utiliser avec profit de 3 à 4 milliards de dollars de plus par an, bien que l'aide provenant de sources publiques s'élève déjà à 6 milliards de dollars par an et l'aide fournie sous forme de capitaux privés à long terme à environ 3 milliards de dollars par an. D'un autre côté, les conditions du crédit accordé aux pays en voie de développement dans le cadre des programmes multilatéraux sont en général de nature à accroître considérablement le poids de la dette extérieure de ces pays. A l'exception peut-être des crédits accordés par le Fonds d'opérations spéciales de la BID — qui a un caractère purement régional — et par l'AID — qui n'est pas universelle puisque les pays de l'Europe orientale n'y participent pas —, l'aide multilatérale est fournie à des conditions onéreuses et parfois incertaines, de sorte que, paradoxalement, l'aide bilatérale est souvent plus avantageuse, particulièrement lorsqu'il s'agit des prêts à long terme et à 2,5 p. 100 d'intérêt consentis par les Etats-Unis ou par l'URSS. On peut donc se demander si les pays en voie de développement ont intérêt à insister sur la réalisation d'un projet visant à l'obtention de crédits à des conditions guère plus avantageuses que celles de l'aide bilatérale, qu'ils peuvent obtenir plus rapidement. Le sous-secrétaire aux affaires économiques et sociales a constaté, dans l'exposé par lequel il a ouvert la discussion générale (955ème séance), un certain désenchantement des législateurs à l'égard de l'aide internationale publique; mais il faut avouer que certains des pays en voie de développement n'ont pas fait tout ce qui était nécessaire pour attirer les capitaux.

51. Le projet de résolution a été présenté très éloquemment mais M. Caranicas a eu l'impression que ses défenseurs prêchaient pour ainsi dire dans le désert et que le débat avait un aspect irréel. Au moment où les contributions qui viennent d'être annoncées pour le Programme élargi d'assistance technique et le Fonds spécial atteignent péniblement 157 millions de

dollars, on comprend les doutes exprimés, par la délégation des Etats-Unis par exemple, au sujet des contributions qui pourraient être annoncées pour un nouveau programme.

52. M. Caranicas est donc enclin à partager l'opinion du représentant des Pays-Bas, selon lequel il serait peut-être préférable que le Fonds spécial, tout en poursuivant ses activités de préinvestissement, passe progressivement à des activités d'investissement proprement dit. La Grèce a voté à Genève pour les recommandations A.IV.7 et A.IV.8 et elle votera également pour le projet de résolution en discussion si ses auteurs le maintiennent. Toutefois, M. Caranicas estime qu'il n'est guère que l'expression d'un vœu et que ses auteurs auraient intérêt à le retirer, quitte à reprendre la question à la vingt et unième session, ce qui leur permettrait de gagner pour le moment la faveur des pays qui doivent, en fin de compte, fournir les ressources nécessaires.

53. M. NEAL (Libéria) est en faveur du projet de résolution car il estime que, dans l'intérêt des pays en voie de développement, toute mesure visant à augmenter le courant des capitaux vers ces pays mérite d'être approuvée. Cependant, ce projet n'aura de sens que s'il est sincèrement appuyé par toutes les délégations et, à la lumière de l'exposé du représentant de la Grèce, M. Neal se demande s'il ne serait pas préférable de le retirer afin de le reconsidérer dans son ensemble, plutôt que de gaspiller du temps en discussions inutiles.

54. M. CUHRUK (Turquie) dit que la position de son pays, qui a voté pour les recommandations A.IV.7 et A.IV.8 de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, n'a pas changé. Le Gouvernement turc demeure persuadé de la nécessité de créer, aux Nations Unies, un mécanisme destiné à entreprendre des activités d'investissement. Le projet de résolution reprend les deux idées essentielles énoncées dans les recommandations de la Conférence et la délégation turque l'appuiera donc, sous réserve des amendements qui pourraient lui être apportés.

55. M. BEN AISSA (Tunisie) estime indispensable que la fusion du Programme élargi et du Fonds spécial, qui renforcera les activités d'assistance technique des Nations Unies, soit complétée par la création d'un fonds qui assure aux pays pauvres les investissements dont ils ont besoin pour exécuter les programmes qu'ils ont établis et exploiter les ressources dont ils ont fait l'inventaire. Loin de faire double emploi avec les autres sources d'assistance, ce fonds les complétera. En outre, si le Fonds spécial entreprend, d'ici à la création du fonds d'équipement, des activités d'investissement proprement dit, il pourra parachever les projets fort utiles qu'il a déjà entrepris. La délégation tunisienne espère donc que les Etats qui souhaitent réellement le progrès des pays en voie de développement voteront pour le projet de résolution.

56. M. OSOGO (Kenya) partage l'opinion du représentant du Libéria et regrette que l'excellent projet de résolution dont la Commission est saisie ait été déposé à un moment qui ne semble pas favorable du point de vue des pays qui pourraient contribuer au fonds d'équipement. Il ne faut pas oublier que les

sources de financement de ce fonds seraient les mêmes que pour la Banque mondiale, les banques régionales et l'AID et qu'elles risqueraient, en se tarissant, d'entraîner l'échec d'un excellent projet. De plus, la création d'un nouveau fonds entraînerait de nouvelles dépenses administratives qui risqueraient d'absorber les ressources supplémentaires disponibles. M. Osogo croit donc que les auteurs du projet auraient intérêt à le retirer pour formuler une nouvelle proposition selon laquelle des activités d'investissement pourraient être entreprises dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement.

57. M. BARIGYE (Ouganda) estime qu'il ne servirait à rien de remanier le projet de résolution car les objections qu'il a soulevées ne concernent pas uniquement la forme: les représentants des principaux pays donateurs semblent opposés au fond même du projet. Il ne croit pas que le maintien du projet sous sa forme actuelle soit inutile à longue échéance car presque toutes les entreprises de l'ONU dans le domaine économique ont suivi le même processus. Le projet ne demande aucune mesure immédiate et envisage seulement des travaux préparatoires, qui pourront éventuellement permettre un revirement des positions.

58. Contrairement à ce qu'ont dit les délégations qui se sont prononcées contre le projet, le fonds d'équipement ne ferait pas double emploi avec les institutions existantes, dont aucune n'accomplit actuellement la fonction qui lui serait assignée. Les inconvénients de l'aide bilatérale et l'insuffisance de l'aide multilatérale sont trop connus pour que l'on puisse nier la nécessité soit de créer un fonds d'équipement, soit d'étendre à l'investissement proprement dit les activités du nouveau Programme. La délégation kényenne

espère donc que la Commission adoptera le projet de résolution.

59. M. POLLA (Uruguay) rappelle que la Commission a fait un grand pas en décidant la fusion du Programme élargi et du Fonds spécial, résultat qu'il ne faut évidemment pas risquer de compromettre. Certes, les activités du Fonds spécial sont extrêmement utiles puisque, comme l'a rappelé le Directeur général, son action contre la pauvreté se fonde sur le fait que celle-ci résulte du manque d'éducation et de formation et sur le fait que les activités de préinvestissement sont de nature à stimuler les investissements. Toutefois, les pays en voie de développement, conscients de la nécessité d'augmenter les ressources dont ils disposent pour exécuter leurs programmes, désirent donner une nouvelle impulsion aux investissements.

60. L'Uruguay votera donc pour le projet de résolution mais il le fera avec les mêmes réserves que lorsqu'il a appuyé les deux recommandations de la Conférence de Genève, à savoir que les activités d'investissement proprement dit ne doivent être entreprises que si l'on dispose de ressources suffisantes pour qu'elles ne risquent pas de compromettre les activités de préinvestissement que le Fonds spécial poursuit actuellement avec plein succès.

61. M. BRADLEY (Argentine), dont la délégation est coauteur du projet de résolution et a voté pour les recommandations A.IV.7 et A.IV.8 de la Conférence, appuie sans réserve les arguments présentés par les autres auteurs du texte à l'examen. Il ne saurait se laisser impressionner par les arguments présentés contre ce texte, qui sont déjà bien connus et depuis fort longtemps, et il votera donc pour le projet de résolution.

La séance est levée à 18 h 5.